



# **RAPPORT D'ACTIVITÉ HARMONISÉ 2021**

## **ÉTABLISSEMENTS PÔLE HANDICAP**



**IME EUROMÉTROPÔLE**  
**SITE GANZAU**  
**118 RUE DE LA GANZAU,**  
**67100 STRASBOURG**  
**03 88 39 44 48**

## **SOMMAIRE**

---

<b>I. IDENTITÉ DU SERVICE</b>	<b>PAGE 2</b>
<b>II. RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>PAGE 3</b>
<b>III. ACTIVITÉ</b>	<b>PAGE 7</b>
<b>IV. JEUNES ACCOMPAGNES AU 31/12</b>	<b>PAGE 10</b>
<b>V. JEUNES ENTRES PENDANT L'ANNÉE</b>	<b>PAGE 16</b>
<b>VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE</b>	<b>PAGE 19</b>
<b>VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ</b>	<b>PAGE 22</b>
<b>VIII. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE</b>	<b>PAGE 24</b>
<b>IX. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES</b>	<b>PAGE 25</b>

# I. IDENTITÉ DU SERVICE

## I.1) Information générales

N° Finess de la structure (principal si multi-sites)\* 670780295

Raison Sociale\* **IME EUROMETROPOLE ARSEA SITE GANZAU**

Indiquez le département et la commune d'implantation de votre structure :

Bas-Rhin Strasbourg

Type de structure\* Etablissement (EEAP, IEM, IES, IME) sans dispositif

Type d'établissement\* IME

Nom de l'organisme gestionnaire\* ARSEA

N° de téléphone 0388394448

Adresse mail accueil.imeganzau@arsea.fr

## I.2) Informations légales sur l'activité de la structure

Nombre total de places installées financées :

**Orientations principales de votre projet d'établissement ou de service.**  
(Plusieurs réponses possibles)

- Accompagnement précoce de jeunes enfants (moins de 6 ans)
- Préparation à la vie professionnelle
- Accompagnement dans l'enseignement supérieur
- Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et/ou à la scolarisation (hors trois disciplines précédentes)

## I.3) Commentaires

L'IME EUROMETROPOLE est composé de 3 sites pour un agrément de :

106 jeunes âgés de 14 à 20 ans à la GANZAU

50 enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans au ROETHIG

80 enfants et jeunes âgés de 6 à 14 ans à Simone VEIL.

En 2021, chaque site possède encore une identité juridique propre.

Nous accueillons au total plus de 236 jeunes âgés théoriquement porteurs d'une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé, et de TSA.

A défaut d'orientation en structure adulte, par manque de place, de réponse adaptée ou de refus des familles, en 2021 l'IME de la GANZAU connaît une augmentation constante des jeunes en Amendement CRETON. 52 jeunes sur 106 sont en situation CRETON sur le site de la GANZAU. Cet état de fait génère une embolisation des jeunes en limite d'âge sur les sites du ROETHIG et de S VEIL.

L'IME EUROMETROPOLE met en œuvre au niveau des équipes pluridisciplinaires (éducatives, pédagogiques, thérapeutiques, médicales, ...) un accompagnement global et individualisé tendant à favoriser l'inclusion de l'enfant et du jeune dans les différents domaines de la vie. Nous offrons aux jeunes accueillis des prestations leur permettant de développer leur personnalité, leur communication et leur socialisation. Nos équipes pluridisciplinaires accompagnent les jeunes dans l'acquisition des connaissances, l'accès au culturel, au sport, au social, en développant et favorisant les partenariats.

Afin de gagner en efficacité et conformément aux politiques Publiques qui appellent à la transformation de l'offre actuelle vers une logique de parcours plus inclusive et adaptée aux besoins de chaque enfant-jeune accueilli, l'ARSEA a posé les premiers jalons d'un fonctionnement en dispositif. A ces fins, à partir de la fin août 2021, l'ARSEA a placé les 3 sites IME, l'EMAS et le SESSAD de Strasbourg sous une même direction.

La synergie développée entre les sites permet une fluidification des parcours des bénéficiaires depuis leur admission jusqu'au commencement de leur vie d'adulte. Cette synergie permet également de mutualiser certains projets et moyens tant au bénéfice des usagers que des professionnels. Cette synergie s'ancre dans la réécriture d'un seul et même projet d'établissement démarré en fin d'année.

Influencés par cette dynamique et par la volonté d'harmoniser les pratiques, nous répondons dans les feuillets suivants à la réalité chiffrée de chacun des sites.

## II. RESSOURCES HUMAINES

### II.1) Plateau technique

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Catégorie : Personnel de direction, d'encadrement et d'administration</b>			
Directeur général			
Directeur	1	0.34	0.34
Directeur adjoint			
Directeur des ressources humaines			
Adjoint de direction			
Chef de service	3	3	3
Agent administratif et personnel de bureau	3	2.2	2.2
Autre personnel administratif			
<b>Catégorie : Personnel des services généraux</b>			
Agent de service général	5	5.0667	5
Chauffeur			
Maitresse de maison			
Ouvrier professionnel	2	2	2

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>			
Aide médico-psychologique / Accompagnant éducatif et social (AES)	5	5	5
Animateur social			
Assistant de service social			
Assistante familiale ou maternelle			
AVJiste (Aide à la vie journalière)			
Codeur en langue française parlée complétée (LFPC)			
Conseiller en économie sociale et familiale	1	1	1
Éducateur de jeunes enfants			
Éducateur spécialisé	13	13	13
Éducateur sportif / enseignant APA	2	2	2
Éducateur technique	1	1	1
Éducateur technique spécialisé	5	5	5

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Personnel éducatif, pédagogique et social</b>			
Moniteur d'atelier	1	1	1
Moniteur éducateur			
Musicothérapeute / Art thérapeute			
Professeur LSF (langue des signes française)			
Technicien de l'intervention sociale et familiale			
Transcripteur-adaptateur			
Autre personnel éducatif, pédagogique et social			
<b>Personnel médical</b>			
Médecin en rééducation fonctionnelle			
Médecin généraliste			
Pédiatre	1	0.23	0.23
Psychiatre, pédopsychiatre	1	0.20	0.20
Autre spécialité			

Fonction	Nombre de personnes	Nombre ETP budgétés	Nombre ETP réels
<b>Psychologues et personnel paramédical</b>			
Aide-soignant			
Auxiliaire de puériculture			
Ergothérapeute			
Infirmier	1	0.61	0.61
Instructeur en locomotion			
Masseur kinésithérapeute			
Neuropsychologue			
Orthophoniste	1	0.5	0.5
Orthoptiste			
Psychologue	2	1.75	1.75
Psychomotricien, rééducateur en motricité	2	0.75	0.75
Autre personnel paramédical			
<b>Autre</b>			
Autre	1	0.15	0.15

Au sein de votre équipe, des personnels (hors encadrement) sont-ils principalement ou exclusivement dédiés à des fonctions de coordination :

• d'équipe ?  Oui  Non

• de parcours ?  Oui  Non

#### II.2) ETP budgétés non pourvus

Le fait d'avoir des ETP budgétés non pourvus constitue-t-il une situation récurrente dans votre structure ?

Oui  Non

Pour quelles fonctions rencontrez-vous des difficultés ?

*fonction médicale*

#### II.3) Répartition des effectifs rémunérés au 31 décembre 2021 (hors stage)

Indiquer dans le tableau le nombre de professionnels rémunérés sur le budget de l'établissement selon le statut

Type de contrat	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Agent de la fonction publique		
CDI	49	41.36
CDD	8	5.70
<i>Dont CDD de remplacement</i>	8	5.70
Intérim		
Contrat de professionnalisation		
Contrat d'apprentissage	2	2
Autre contrat aidé		

#### II.4) Répartition des effectifs enseignants (poste non budgétés) :

Si les fonctions ci-dessous sont intégrées dans votre budget, elles ne sont pas à renseigner ici mais dans le tableau des effectifs au point II.1.

Si un professionnel cumule les fonctions de coordonnateur pédagogique et d'enseignant, le déclarer seulement en tant que coordonnateur pédagogique (pas de double compte).

Fonction	Nombre d'ETP théoriques	Nombre de personnes	Nombre ETP réels
Enseignant	2	2	2
Enseignant spécialisé			
Coordonnateur pédagogique			

#### II.6) Nombre de stagiaires accueillis durant l'année

	Nombre de stagiaires
Stagiaires gratifiés	4
Stagiaires non gratifiés	4

## II.7) Formation du personnel au cours de l'année

Type de formation	Thématique de la formation	Nb d'heures (par pers.)	Nb de personnes
D'adaptation/développement d... ▾	<i>Accompagnement des familles dans un contexte de violence</i>	14	1
D'adaptation/développement d... ▾	<i>Troubles sévères du comportement</i>	14	3
D'adaptation/développement d... ▾	<i>Salle d'apaisement</i>	14	12
D'adaptation/développement d... ▾	<i>particularité sensorielles de l'autisme</i>	14	1
D'adaptation/développement d... ▾	<i>CDP orthophonistes PREL</i>	21	1
D'adaptation/développement d... ▾	<i>Le transfert dans les relations sociales</i>	35	1
D'adaptation/développement d... ▾	<i>Approche systématique</i>	42	2
D'adaptation/développement d... ▾	<i>makaton</i>	42	4
D'adaptation/développement d... ▾	<i>Ecrits professionnels</i>	14	1
D'adaptation/développement d... ▾	<i>excel</i>	7	3
D'adaptation/développement d... ▾	<i>outlook</i>	7	1
Obligatoire (habilitation, SST, P... ▾	<i>SST Initial</i>	14	3
Obligatoire (habilitation, SST, P... ▾	<i>geste et posture</i>	7	2
Diplômante ▾	<i>AES</i>	420	1
▾			

## II.8) Commentaires

*2021 a fait l'objet pour la seconde année consécutive d'une gestion de crise soutenue liée à une situation sanitaire fluctuante, obligeant les organisations à se réadapter en permanence.*

*Si ces réadaptations ont eu un impact sur les équipes de professionnels au sens large, l'on peut noter qu'en 2021, les cadres ont encore passé beaucoup de temps à gérer les absences des bénéficiaires et des professionnels, les amenant à réajuster au jour le jour, voire heure par heure dans les moments de gestion les plus aigus, les accueils, les transports, la communication aux familles.*

*Outre, une forme d'essoufflement général que l'on a pu noter au sein des professionnels, cette gestion de crise a bousculé le calendrier institutionnel. Nombre de rendez-vous, de formations et de réunions ont été reportés voire annulés, compte tenu notamment de l'application des protocoles sanitaires interdisant tout rassemblement de professionnels. Cette « destructuration » des organisations a eu pour conséquence notamment de prendre du retard dans la formalisation des projets personnalisés, retard lié aux difficultés de réunir l'ensemble des parties prenantes dans l'expression des besoins et l'élaboration des PPA.*

*Si en 2021 les structures sont restées concentrées sur leurs obligations réglementaires, elles ont priorisé la formation autour de l'autisme, des troubles psychiatriques, de la gestion de la violence et de l'appropriation informatique.*

*La traversée de cette crise a mis en exergue un changement de repères dans les habitudes de travail des professionnels, sur un fond de revendication salariale, de difficulté structurelle de recrutement médical (psychiatre, infirmier) mais aussi éducatif (tous postes confondus) et de questionnements autour du sens des accompagnements dans un contexte mouvant et incertain.*

*L'objectif de l'année à venir est de rassembler les professionnels autour de la mise à jour de la culture et des références communes.*

### III. ACTIVITÉ

#### III.1) Modalités de fonctionnement de la structure

L'accueil au sein des UEMA et UEEA est à intégrer dans la modalité "accueil de jour"

Global	Internat / hébergement continu (en week-end et toute l'année)	Internat/ hébergement de week-end discontinu : (ouverture de l'accueil en hébergement certains week-end de l'année)	Internat / hébergement en semaine (du lun au ven)	Internat / hébergement scolaire (si agrément spécifique, différent de l'internat de semaine)	Acc. de jour
Nombre annuel de jours d'ouverture (indicateur ANAP 3)	<b>Maximum</b>			190	190
Nombre de places financées dans l'année (hors accompagnement temporaire)	<b>Somme</b>				106
Nombre de places financées dans l'année en accompagnement temporaire	<b>Somme</b>				
Nombre annuel de journées théoriques	<b>Somme</b>				20988
Nombre de journées réalisées	<b>Somme</b>				16793
dont nb de journées réalisées en accueil temporaire / répit	<b>Somme</b>				

#### III.2) Flux et file active

	Nombre
File active des personnes accompagnées durant l'année (ANAP 2Pr7.2)	124

	Nombre
Nombre de jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton	52
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 20 à 23 ans au 31.12.2020	51
Dont bénéficiaires de l'Amendement Creton - jeunes de 24 ans ou plus au 31.12.2020	1

	Nombre
Nombre d'admissions dans l'année (hors accompagnement temporaire)	14
Nombre d'admissions en accompagnement temporaire dans l'année	0

	Nombre
Accompagnement de nuit, hébergement continu <u>uniquement</u> <i>(y compris le week-end et les vacances scolaires)</i>	
Accompagnement de nuit, hébergement de semaine <u>uniquement</u> <i>(du lundi soir au jeudi soir inclus)</i>	
Accompagnement de journée <u>uniquement</u>	124
Prestation sur le lieu de vie ou en milieu ordinaire <u>uniquement</u> <i>(accompagnement ambulatoire type SESSAD)</i>	
Jeunes ayant bénéficié au cours de l'année de <u>plusieurs modalités d'accompagnement</u> <i>(hébergement séquentiel, accompagnement en journée séquentiel, prestation en lieu de vie ordinaire...)</i>	
Accueil / accompagnement temporaire <i>(dont répit)</i>	

### III.3/4) Absentéisme

Le nombre total de jours d'absences ne peut pas être supérieur à la somme du détail.

	Nombre
Nombre total de jours d'absence des jeunes de la file active	4203
<i>dont pour hospitalisation</i>	102
<i>dont pour maladie</i>	746
<i>dont pour sortie autorisée</i>	2859
<i>dont motif injustifié</i>	271
<i>dont autres</i>	225
Nombre de jeunes ayant été absentes au moins une fois dans l'effectif (file active)	120

### III.4/5) Transport

Quel coût (en Euros) représentent dans votre exercice budgétaire ?

	Nombre
Les taxis	262983
Les frais de transport des familles si vous les prenez en charge	
Les transports en commun (bus, train) si vous les prenez en charge	



### III.5/6) Commentaires

*Cette seconde année de crise sanitaire a eu des conséquences sur l'activité générale de nos établissements. Nous notons qu'en 2021 encore, l'activité a été entravée par une recrudescence des cas COVID non seulement au niveau des bénéficiaires mais également des professionnels, entraînant jusqu'à des fermetures de groupes d'accueil entiers compte tenu de la stricte application des protocoles sanitaires allié à manque de personnel.*

*Des pics de chute d'activité ont été périodiquement relevés nécessitant d'aménager les modalités d'accueil dans le respect des mesures sanitaires (distanciation sociale dans l'établissement, dans les transports, gestion des cas contact, ...). Sont pointés essentiellement les mois de mars/avril puis de septembre à décembre.*

*Notons également les conditions climatiques défavorables du début d'année ayant entraîné la suspension des transports sur arrêté préfectoral le 15 janvier et le 11 février 2021 auxquelles se sont rajoutés les mouvements de grève des salariés le 31 novembre et le 7 décembre 2021.*

*Dans chacune des situations précitées, une organisation de crise a été mise en œuvre par la Direction dans l'échange, comprenant une communication continue avec les familles ainsi qu'avec le personnel. L'objectif était d'obtenir un large consensus quant à la pertinence de cette organisation et son ampleur (fermeture de groupes, fonctionnement en temps partiel, ...). Un effort important de la part de chacune des parties prenantes a permis de maintenir malgré tous les obstacles une continuité et une qualité de l'accompagnement des usagers.*

*Au-delà de la situation de crise, les constats des années précédentes restent d'actualité :*

- *L'absentéisme des usagers est particulièrement important pour petites maladies, rendez-vous médicaux qui se traduisent par une journée d'absence. Fatigabilité et fragilité font que certains parents gardent les enfants à la maison régulièrement ;*
- *Le nombre de jours de vacances pris par les parents est supérieur à celui prévu dans les calendriers de fonctionnement ;*
- *L'alternance des gardes pour les parents séparés, notamment sur les périodes de vacances, entraîne l'absence du jeune sur toute la période de vacances scolaires ;*
- *L'absentéisme est encore plus important les mercredis, notamment lorsque les frères et sœurs restent à la maison ;*
- *Les sorties et les admissions en cours d'année génèrent une période de latence : le remplacement de date à date est quasi impossible.*

*Nous continuons à faire le maximum pour sensibiliser les familles à la nécessité d'une présence régulière en rapport avec le contrat de séjour.*

*Nous suivons l'absentéisme systématiquement et quotidiennement par une relance téléphonique lorsque nous ne connaissons pas le motif de l'absence. Nous engageons beaucoup de temps et d'énergie sur ce sujet.*

## IV. JEUNES ACCOMPAGNÉS AU 31/12

### IV.1) Profil des jeunes accompagnés présents au 31 décembre 2021

Nombre de jeunes accompagnés selon le type de déficience principale et associée, au 31/12  
(Toutes personnes, y compris en accueil temporaire)

	Déficience principale	Déficience associée
Déficience intellectuelle	90	8
Troubles du spectre de l'autisme (TSA)	22	4
Troubles du psychisme, du comportement ou de la communication		31
Troubles du langage et des apprentissages		8
Déficiences auditives		1
Déficiences visuelles		1
Déficiences motrices		5
Déficiences métaboliques, viscérales et nutritionnelles		1
Cérébro-lésions		
Polyhandicap		
Autres types de déficiences		

Parmi les effectifs signalés, combien sont (toutes personnes, y compris en accueil temporaire, au 31/12) :

	Nombre
En situation de handicap rare (confirmé par l'équipe relais handicap rare)	2
Epileptiques - Épilepsie active (plus de 12 crises par an)	
Epileptiques - Épilepsie stabilisée ou modérément active (entre 0 et 12 crises par an)	
En cours de diagnostic (quelle que soit la pathologie)	

Nombre de jeunes accompagnés selon l'âge au 31/12 (toutes personnes, y compris accueil temporaire)

	Nombre
Moins d'1 an	
1 à < 2 ans	
2 à < 3 ans	
3 à < 4 ans	
4 à < 5 ans	
5 à < 6 ans	

	Nombre
6 à 10 ans (inclus)	
11 à 13 ans (inclus)	
14 à 15 ans (inclus)	0
16 à 17 ans (inclus)	27
18 à 19 ans (inclus)	33
20 à 24 ans (inclus)	46
25 à 29 ans (inclus)	1

**Nombre de jeunes nécessitant une adaptation spécifique au transport**  
(transport assuré par la structure uniquement)

Données à renseigner au 31/12

Doubles comptes possibles : un même jeune peut nécessiter plusieurs adaptations

	Nombre
Pas d'adaptation	111
Avec transfert place assise	
Fauteuil roulant	
Accompagnement humain en raison d'une trachéotomie	
Accompagnement humain en raison de troubles du comportement	
Moyen de transport individuel supplémentaire, sans accompagnement humain (dont transport médicalisé)	1
Autre adaptation (siège moulé, plastron, bloc ceinture...)	

IV.2) Parcours scolaire et de formation (données au 31.12)

Nombre de jeunes scolarisés selon le type de classe et le temps de scolarité (au 31/12).

Si un jeune est en scolarité partagée entre deux classes différentes (exemple : unité d'enseignement et classe ordinaire ; OU unité d'enseignement interne et unité d'enseignement externe), **le noter dans chaque modalité correspondante**, à temps partiel (Doubles comptes autorisés).

	Temps plein (24 heures ou plus)	Temps partiel	Dont acc. par une AESH
<b>Scolarité dans un établissement médico-social</b>			
Unité d'enseignement interne à l'établissement médico-social			
Unité d'enseignement externalisée dans un établissement scolaire		14	
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)			
Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)			

	Nombre
Nombre de jeunes (14 ans et +) ayant fait au minimum un stage dans l'année (en milieu ordinaire ou protégé) - Parmi les jeunes présents au 31/12	23
<b>Nombre de jeunes engagés dans un parcours professionnel formalisé</b>	
Contrat d'apprentissage	
Contrat de professionnalisation	
Autre	

### IV.3) Accompagnement en soin des jeunes présents au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes suivis en pédopsychiatrie (ou par un CMPP)

	Nombre
CMP/CATTP	9
Hôpital de jour (pédopsychiatrie)	

	Nombre
Nombre de jeunes ayant un traitement médicamenteux <u>en</u> raison de leurs troubles <u>psychologiques/psychiatriques</u> :	22

Nombre de jeunes suivis (hors bilan) par un professionnel médical ou paramédical (ou autre intervenant précisé dans la liste ci-dessous)

Données au 31/12

	Fn interne (ou sur financement établissement ou SESSAD)	En libéral ou hospitalier (hors financement établissement ou SCSSAD)
Ergothérapeute	0	0
Kinésithérapeute	0	6
Orthophoniste	11	1
Orthoptiste	0	0
Psychologue	62	3
Psychomotricien	26	0
Psychiatre	36	14
Médecin rééducation fonctionnelle		2
Autre médecin		30

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes présentant des troubles du langage oral et/ou de la communication :

	Nombre
Nombre total de jeunes non oralisant (hors surdité)	11
Nombre total de jeunes concernés par un outil de communication alternative (PECS, MAKATON, photo langage,...)	53

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre d'enfants nécessitant un appareillage et/ou des adaptations techniques :

	Nombre
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience motrice (dont fauteuil, déambulateur, corset, attelle, coque, verticalisateur)	1
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience sensorielle (dont implant cochléaire, prothèses intra auriculaire, contour d'oreille)	1
Nombre de jeunes appareillés en raison d'une déficience visuelle	6
Nombre de jeunes ayant besoin d'un mobilier adapté	7

Données à renseigner au 31 décembre

Nombre de jeunes concernés par :

	Nombre
Un régime alimentaire spécifique (sur prescription médicale) Ex: texture modifiée, allergie	1
Une stomie	
Une sonde gastrique	

Nota : Les adaptations alimentaires ne faisant pas l'objet d'une prescription médicale sont déclarées dans la rubrique alimentation.

Nombre de jeunes présentant des besoins relatifs à l'alimentation

	Nombre
Nombre de jeunes concernés par une adaptation alimentaire (autre que prescrite médicalement). Ex : matériel spécifique d'aide à la prise des repas	15
Nombre de jeunes ayant besoin d'un accompagnement lors des repas.	15

IV.4) Jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance

Nombre de jeunes bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance, au 31/12

Données à renseigner au 31 décembre		Nombre de mineurs bénéficiant :
d'un placement	en IME (sur décision judiciaire)	
	Chez un assistant familial	2
	PAD (placement à domicile)	1
	en pouponnière	
	En MECS (ou foyer)	1
d'une mesure éducative	AED	
	AEMO	2
	chez un tiers digne de confiance	

	Nombre
Nombre de contrats jeunes majeurs en protection de l'enfance (CJM) .	1

IV.5) Situations complexes

	Nombre
Nombre de jeunes pour lesquels l'établissement a bénéficié de crédit non reconductible (CNR)	1

## IV.6) Commentaires

Les équipes pluridisciplinaires de l'IME sont engagées pour :

- Répondre aux besoins fondamentaux des jeunes de la manière la plus individualisée et la plus personnalisée possible en prenant en compte et en associant la famille ainsi que l'entourage proche ;

- Assurer l'organisation et le fonctionnement collectif de l'établissement dans le respect des réglementations et normes en vigueur ;

- Adopter une posture bientraitance pour accompagner les jeunes dans le développement de leur autonomie.

Elles répondent aux besoins en termes d'éducation, de scolarité, de prestations thérapeutiques, de soins, afin de permettre la socialisation des jeunes. Et, parce que la scolarisation est pour ces jeunes un enjeu clé de leur inclusion sociale, nous avons conclu un véritable partenariat avec l'Éducation Nationale au niveau de l'école primaire et du collège qui accueillent nos classes externalisées. Une classe interne permet par ailleurs d'accompagner certains jeunes dont la posture demande une scolarisation plus flexible qui respecte leur rythme.

Notre objectif est de satisfaire les besoins fondamentaux des jeunes (utilisation de la nomenclature SERAFIN PH) dans l'écoute et le respect, le tissage de liens avec les familles.

Notre grande interrogation porte sur le manque de places en secteur médicosocial, alors que nos listes d'attente s'allongent et que le secteur adulte ne peut accueillir nos jeunes de plus de 20 ans. Il nous est dès lors très difficile d'ajuster l'accompagnement proposé aux besoins des bénéficiaires suivants :

- Des jeunes de 16 à 17 ans maintenus dans nos établissements pourtant agréés de 6 à 14 ans, faute de places en IMPRO ;

- Des jeunes de plus de 20 ans maintenus en IMPRO à défaut de places adaptées en milieu protégé adulte ou à défaut d'adhésion de leurs familles à une orientation en milieu adulte et qui sont exposés au risque de rupture de leur accompagnement (amendement CRETON).

Notre engagement s'illustre par notre participation et notre implication dans les groupes opérationnels de synthèse.

Nous nous mobilisons aux côtés de nos partenaires (MDPH, EN, ASE, ...) à la recherche de solutions d'accompagnement modulaires. De ce fait, nous dépassons dans les trois établissements notre agrément par l'accueil de jeunes jusqu'alors sans solution ou en rupture, à temps complet ou en modulaire.

## V. JEUNES ENTRÉS PENDANT L'ANNÉE

### V.1) Age des jeunes entrés pendant l'année

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	
1 à < 2 ans		11 à 15 ans (inclus)	4
2 à < 3 ans		16 à 17 ans (inclus)	9
3 à < 4 ans		18 à 19 ans (inclus)	1
4 à < 5 ans		20 à 24 ans (inclus)	
5 à < 6 ans		25 à 29 ans (inclus)	

### V.3) Scolarité avant l'admission (jeunes entrés dans l'année uniquement)





























		Dont acc. par une AESH
Non scolarisé		
<b>Scolarité dans un établissement MS uniquement</b>		
Unité d'enseignement dans un établissement médico social	5	
Unité d'enseignement extournée dans un établissement scolaire	3	
UEMA		
UEEA		
<b>Scolarité partagée entre un étab. MS et un étab. scolaire</b>		
Une journée ou moins par semaine dans l'établissement scolaire		
Entre 1,5 et 3,5 journées par semaine dans l'établissement scolaire		
<b>Scolarité dans un établissement scolaire uniquement</b>		
ULIS Primaire		
ULIS secondaire (collège, lycée)	6	
SEGPA		
EREA		
Enseignement ordinaire à temps complet (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Enseignement ordinaire à temps partiel (hors ULIS, SEGPA et EREA)		
Autre		



V.4) Accompagnement antérieur (jeunes entrés dans l'année uniquement)

	Nombre
<u>Uniquement en famille (A l'exclusion de toute autre modalité d'accueil, y compris scolaire)</u>	
Milieu ordinaire (ex. école ordinaire, crèche) <u>uniquement</u>	
CAMSP	
CMPP	
EEAP	
IEM	
IES	
IME (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	10
ITEP/DITEP	
SESSAD (dont UEMA ou UEEA le cas échéant)	4
Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE)	
Autres ESMS	

Décal d'admission pour les entrants (hors accompagnement temporaire)

Date de notification		Date d'admission		Précisez la déficience (ou trouble) principale de l'enfant
01/01/2019		26/08/2021		Déficiences motrices
01/03/2019		18/01/2021		Troubles du langage et des apprentis...
01/01/2020		08/03/2021		Déficience intellectuelle
01/01/2020		25/05/2021		Déficience intellectuelle
01/01/2020		13/12/2021		Déficience intellectuelle
20/10/2021		13/12/2021		Troubles du psychisme, du comporte...
01/01/2021		15/03/2021		Troubles du psychisme, du comporte...
01/01/2020		10/05/2021		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
01/04/2019		05/07/2021		Troubles du langage et des apprentis...
01/10/2020		14/10/2021		Troubles du langage et des apprentis...
29/08/2019		08/12/2021		Déficience intellectuelle
01/05/2016		01/07/2021		Déficience intellectuelle
01/01/2021		16/09/2021		Troubles du spectre de l'autisme (TSA)
12/12/2019		16/09/2021		Troubles du psychisme, du comporte...

## V.5) Commentaires

*Au vue du peu d'orientations des jeunes de plus de 20 ans en sortie vers le secteur adulte, nous notons en 2021 encore un état d'engorgement des admissions.*

*Sitôt qu'une place se libère, les structures s'engagent à admettre les enfants jeunes, issus pour nombre d'entre eux des divers partenaires (ESMS ARSEA, MDPH, Education Nationale, ASE, autres ESMS...).*

*Notre inscription dans une démarche de RAPT repose notamment sur le passage d'une gestion planifiée des admissions vers une approche organisationnelle plus souple, adaptable aux besoins des usagers. Ainsi, les admissions des jeunes à l'IME se font tout au long de l'année, en fonction non seulement de l'effectif global mais aussi des situations d'urgence.*

*Notre inscription dans les GOS met en évidence des besoins d'enfants ou de jeunes très empêchés en situation de handicaps multiples, TSA, TND, troubles de l'oralité, de la communication...nécessitant un accompagnement sur mesure et individuel. Si nous tentons de répondre au mieux de nos possibilités, nous notons une limite d'accueil à moyen constant, amplifié par les désorganisations liées à la gestion du COVID.*

## VI. JEUNES SORTIS PENDANT L'ANNÉE

### VI. 1) Durée moyenne de séjour

Cette partie concerne les jeunes ayant quitté définitivement l'établissement entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021 inclus, hors accompagnement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire.

	Nombre
Nombre de sorties définitives dans l'année (y compris les accueils temporales)	13
Nombre de sorties définitives dans l'année hors accueils temporaires	0
Dont sorties avec notification	
Dont sorties sans notification	

### VI. 2) Age à la sortie

	Nombre		Nombre
Moins d'1 an		6 à 10 ans (inclus)	
1 à < 2 ans		11 à 13 ans (inclus)	
2 à < 3 ans		14 à 15 ans (inclus)	
3 à < 4 ans		16 à 17 ans (inclus)	1
4 à < 5 ans		18 à 19 ans (inclus)	10
5 à < 6 ans		20 à 24 ans (inclus)	2
		25 à 29 ans (inclus)	

### VI. 3) Parcours après la sortie

	Nombre
<b>Education générale ou professionnelle</b>	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage avec SESSAD	
Enseignement général ou professionnel ou apprentissage sans SESSAD	
IME	1
Etablissement pour enfants polyhandicapés	
ITEP/DITEP	
IEM	
IES	
En établissement pour enfants handicapés à l'étranger	
<b>Activité professionnelle</b>	
Activité à caractère professionnel en ESAT	4
Emploi en entreprise adaptée	
Emploi en milieu ordinaire	
Demandeur d'emploi en milieu ordinaire	1
En formation ou en stage	2

	Nombre
<b>Autre activité ou accueil</b>	
Hospitalisation en psychiatrie	
Autre hospitalisation	
Accueil en foyer de vie, foyer occupationnel ou accueil de jour	2
Accueil en MAS ou FAM	
Accueil en établissement à l'étranger	
<b>Autre</b>	
A domicile, sans activité, sans prise en charge médico-sociale	3
Autre	

	Nombre
<b>Contrats non aidés</b>	
Nombre de jeunes en CDI	
Nombre de jeunes en CDD - 12 mois	
Nombre de jeunes en CDD + 12 mois	
Interim	
Autres	
<b>Contrats aidés</b>	
Contrat de professionnalisation / Apprentissage	1
Contrat Unique d'Insertion (CUI)	
Entreprise adaptée	
Formation adulte pré- et qualifiante	1
Autres	

Répartition des jeunes accompagnés, sortis définitivement dans l'année, selon leur logement ou hébergement après la sortie

	Nombre
Logement personnel	
Habitat inclusif (au sens de la loi ELAN)	
Hébergé chez parents, proches	12
Logement collectif (appartement collectif, foyer 'éclaté',...)	
Famille d'accueil	
Foyer d'hébergement	
Foyer occupationnel ou foyer de vie	
MAS ou FAM	
Établissement de santé	
Établissement social (MECS, maison relais,...)	
Internat complet ou de semaine en établissement d'éducation spéciale	1
Centre de rééducation professionnelle (CRP)	
Autre	

VI. 4) Suivi des sortants

	Nombre
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années ayant bénéficié d'un acte de suivi durant l'année 2021	15
Nombre de jeunes sortis dans les trois dernières années	

Durée d'accompagnement des personnes sorties définitivement  
(Hors acpt temporaire)

Date d'admission	Date de sortie
21/09/2020	13/12/2021
12/11/2018	17/11/2021
08/01/2018	31/08/2021
12/10/2015	08/01/2021
06/02/2017	29/01/2021
04/09/2012	26/02/2021
04/01/2016	30/04/2021
11/03/2019	03/05/2021
18/05/2016	21/06/2021
30/05/2016	21/06/2021
03/10/2016	25/09/2021
11/03/2019	10/09/2021
17/08/2015	31/08/2021
12/03/2018	02/01/2022

VI.6) Commentaires

Les passages des jeunes de 14 ans et plus vers l'IMPRO ainsi que les orientations des plus de 20 ans vers les FAS, FAM, MAS, accueils de jour, continuent à poser problème. Nous constatons l'insuffisance qualitative et quantitative d'une offre adaptée aux besoins de ces usagers. De fait, peu de jeunes sont sortis de nos structures en 2021. Cette difficulté d'orientation a été majorée par la situation de crise sanitaire qui ont engendré des retards de visite d'établissement, voire des annulations d'immersion.

L'IME s'inscrit toutefois activement contre cette rupture dans la cohérence et la continuité des accompagnements et se mobilise dans la création d'un dispositif d'accompagnement global coordonné.

## VII. PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

### VII. 1) Surpoids et obésité

	Nombre
Nombre de jeunes ayant fait l'objet d'une évaluation de leur IMC (visite d'admission et/ou suivi régulier) au cours de l'année	124

Est-ce que la thématique de **prévention du surpoids et de l'obésité** et de la pratique d'une activité sportive a été abordées au cours de l'année lors :

- des CVS (Conseil de la vie sociale) :	NON
- du PPA/PPS avec les parents :	OUI
- de réunions destinées aux jeunes :	OUI

La question de la **nutrition** et des **troubles alimentaires** éventuels a-t-elle été traitée au cours de l'année ?

Choisissez votre réponse :

Préciser les professionnels qui ont été associés **(choix multiple)** :

- IDE
- CESF
- Médecin
- Cuisinier
- Educateur
- Diététicien
- Orthophoniste
- Prestataire extérieur

### VII. Education à la santé et accès aux soins

	Nombre
Nombre de jeunes à jour de leurs vaccinations obligatoires, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	110
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un dépistage bucco-dentaire et/ou d'un suivi par un chirurgien-dentiste, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	22
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi gynécologique, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	12
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un ophtalmologue et/ou un orthoptiste, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	18
Nombre de jeunes ayant bénéficié d'un suivi par un audioprothésiste, <u>parmi l'ensemble des jeunes présents au 31/12</u>	

## VII. Prévention des conduites à risques

Nombre de **jeunes présents au 31/12**, concernés par des **actions de prévention** organisées dans l'établissement au cours de l'année

Thématique	Nombre de jeunes
Conduites addictives : alcool, drogues, tabac	
Conduites addictives : écrans (jeux vidéos, etc...)	
Utilisation des réseaux sociaux	
Santé bucco-dentaire	38
Obésité / équilibre alimentaire	38
Vie affective et sexuelle (VAS)	
Bien-être physique et/ou psychique (dont médiation animale, snocyclon...)	38

Merci de différencier le " 0 " et la non-réponse. Si aucun jeune n'est concerné, indiquez 0. Si vous ne pouvez pas répondre à une proposition, laisser la case vide le cas échéant.

### VII. Commentaires

*La prévention et la promotion de la santé sont des enjeux forts de l'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis.*

*Le bien-être de l'usager, la prise en charge de ses problèmes de santé est subordonnée :*

*- Au développement d'une culture de la bientraitance qui repose sur la prise en compte de ses besoins fondamentaux -> nomenclature SERAFIN PH ;*

*- A l'aménagement d'un environnement sécurisant et adapté ;*

*- A l'accompagnement globalisé des conditions de vie et des activités favorables à la santé -> réorganisation du pôle médical ;*

*- Au respect du rythme de l'usager ,*

*- A l'implication, à l'écoute, au respect des parties prenantes dans l'amélioration du cadre de vie -> accompagnement du jeune « hors les murs » ;*

*- A l'accessibilité aux informations et ressources disponibles en matière de santé ;*

*- A la richesse des partenariats mis en œuvre (Hôpitaux, Handident, PRECCOSS, planning familial...).*

*Nous regrettons de ne pas disposer de moyens financiers pour mobiliser davantage de ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'orthophonie, de psychomotricité, d'ergothérapie, de kinésithérapie. Nous parvenons toutefois à maintenir des partenariats pérennes.*

*L'intelligence collective de nos professionnels médicaux, de soins et thérapeutes nous permet de développer des outils de diagnostic et de suivi au niveau de l'hygiène, la gestion de la douleur, la VAS, les dangers des écrans et réseaux sociaux, la routinisation des actes médicaux par des mises en situation régulières...*

## VIII. COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

### VIII. Commentaires

*L'année 2021 a été consacrée au déploiement de l'outil qualité et gestion des risques MS Qualité :*

- Paramétrage,
- Alimentation des données,
- Accompagnement des professionnels dans son utilisation.

*Concernant le besoin d'accompagnement des professionnels dans l'appropriation des procédures, des interventions ont été réalisées en ce qui concerne les procédures suivantes :*

- Revue de la Procédure de signalement d'événements indésirables et de gestion des situations d'abus et de maltraitance,

*Le déploiement de l'outil MS Qualité, pour l'ensemble des établissements, a été axé sur les modules suivants :*

- Module déclarations,
- Module enquêtes,
- Module plan d'actions,
- Gestion documentaire.

*Enfin, les Conseils de Vie Sociale se sont réunis normalement.*



## IX. DÉMARCHE QUALITÉ ET PARTICIPATION DES PERSONNES

### IX.1) Implication des familles

Données à renseigner par rapport à la file active

	Nombre
Nombre de familles (ou de représentants légaux) <b>présentes</b> (au moins un des deux parents) à l' <u>élaboration du PPA</u>	
	Nombre
Nombre de familles <b>ayant participé au PPA par un autre moyen</b> (téléphone, visio, référent ASE le cas échéant...)	2

### IX.2) Instances pour la participation des usagers

Disposez-vous d'un Conseil de la Vie Sociale (CVS) ?  Oui  Non

Rencontrez-vous des difficultés pour constituer et/ou réunir le CVS ?

Aucune  Ponctuellement  Régulièrement  Systématiquement

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des jeunes ?  Oui  Non

Précisez :

Groupe de parole / groupe à thème  Enquête de satisfaction  Autre

Avez-vous mis en place d'autres outils ou démarches favorisant la participation des familles ?  Oui  Non

### IX.3) Date des dernières évaluations interne/externe

Date de la dernière évaluation interne ? 22/07/2019 

Date de la dernière évaluation externe ? 17/02/2014 

#### IX.4) Commentaires

Selon l'article L312-0 du CASF, «les établissements et services (...) procèdent à l'évaluation de leurs activités et de la qualité des prestations qu'ils délivrent, au regard notamment de procédures, de références, et de recommandations de bonnes pratiques professionnelles, validées (...)».

*L'ARSEA a acté dans son projet associatif son engagement dans le processus de transformation du secteur social et médico-social.*

*C'est dans cette dynamique qu'elle a posé les premières pierres de l'IME EUROMETROPOLE dès la fin de 2017 dans l'objectif de répondre aux enjeux d'aujourd'hui. La création d'un dispositif d'accompagnement thérapeutique, médical, éducatif et pédagogique répond à la notion de parcours, nouveau paradigme d'un accompagnement tourné vers un projet de vie et les évolutions successives de la situation de l'utilisateur.*

*Nous visons le déploiement d'un modèle organisationnel permettant une prise en compte de façon optimale des personnes accompagnées en situation de handicap en quête de réponses au travers d'un fonctionnement modulaire et séquentiel. L'enjeu est de garantir l'effectivité des droits et de faciliter la mise en place d'un parcours résultant d'interactions coordonnées liées aux partenariats internes et externes venant donner sens et consistance aux objectifs d'inclusion sociale.*

*L'équipe de direction par son engagement et sa capacité à mettre en valeur les compétences des professionnels a permis d'aller de l'avant en s'appuyant sur les pratiques pouvant préfigurer les nouvelles organisations liées au projet.*

*Ce projet est encore à ses prémices : la situation sanitaire a ralenti sa mise en œuvre. La négociation de CPOM devrait également être facilitatrice dans cette réorganisation multi-sites et service.*

*Afin de permettre à chaque professionnel (des cadres au secrétariat en passant par le personnel éducatif, médical, les enseignants, thérapeutes et soignants) d'appréhender ce nouveau paradigme, de co-construire les outils et de s'approprier le projet, nous avons organisé un cursus de formation qui débutera dès début 2022.*

*La réussite de cette organisation et l'efficacité du projet s'évalueront sur notre capacité à :*

*Définir précisément les objectifs et les décliner en prestations conformes à la nomenclature SERAFIN PH -> évaluation de la qualité de réponse des besoins ;*

*Favoriser l'intelligence collective, la mutualisation des forces, faire émerger les propositions ou pistes de solution -> taux de participation aux groupes de travail ;*

*- Organiser et articuler les PPA dans une logique de parcours -> adéquation des besoins avec les prestations ;*

*- Oser les innovations et les expérimenter -> taux de satisfaction des usagers et de leur famille ;*

*- Développer des prestations transverses, séquentielles, modulaires qui permettent de désengorger les GOS -> nombre d'accompagnements supplémentaires et retours chiffrés de la MDPH ;*

*- Formaliser avec précision la nouvelle organisation et les procédures afférentes -> nombre de procédures et pertinence ,*

*- Valoriser les compétences et les comportements des professionnels -> taux d'absentéisme ,*

*- Promouvoir la dimension partenariale -> nombre de conventions signées.*

*Accompagner des usagers aux besoins fluctuants nous oblige à rechercher des fonds complémentaires. C'est dans ce sens que nous assurons une veille au niveau des appels à projets ponctuels de certaines fondations privées (fondation SOMMER pour la médiation animale, TIMKEN pour l'aménagement d'une salle Snoezelen, MUTUALIA pour « Passeur d'avenir », ...), de clubs services (KIWANIS, Lion's, ...), de certains organismes européens (FSE, ...), régionaux, ...*

*Enfin, nous ne pouvons parler de projets et de perspectives sans évoquer le vaste chantier qui consiste à réorganiser les différents établissements et services sur le site de la GANZAU.*

*Ce projet architectural dont le planning reste à valider vient en soutien de l'articulation des différentes prestations dans une logique de parcours des usagers.*